



OFFRE AFFILIATION CLUBS

2020-2021

L'affiliation à la FFBaD et la licence : comment ça marche ?

Pour qu'un club soit affilié à la fédération française de badminton (FFBaD), il lui faut :

- Payer une cotisation statutaire annuelle : 70€ pour la fédération et 70€ pour la ligue régionale
- Verser un timbre fédéral sur chaque licence qui se découpe comme suit :

	Part fédération	Revue fédérale	ligue	comité	TOTAL
Adultes	33,52€	2€	10,80€	0 à 11€	De 49,32 à 57,32€
Jeune	27,92€	2€	10,80€	0 à 11€	De 42,72 à 50,72€
Jeunes né après 2012	13,71€	2€	5,40€	0 à 5,5€	De 21,25 à 25,75€

Tarifs 2020-2021

Pour connaître les tarifs du timbre de votre comité départemental, rendez-vous sur le site de la ligue au lien ci-dessous

<https://badminton-aura.org/wp-content/uploads/2020/09/tarifs-licences-20-21-avec-ages.pdf>

- Respecter les statuts fédéraux qui prévoit notamment **un minimum de 10 licenciés dans le club et un engagement à licencier tous ses adhérents**

Dans le cadre d'une affiliation à la fédération, la Ligue, en étroite collaboration avec les comités départementaux, a mis en place un projet visant à aider financièrement et humainement les nouveaux clubs. Dans ce cadre, **voici les avantages proposés à ces clubs** :



Les cotisations statutaires (fédérale, ligue et comités) sont gratuites la première saison.

Pour information, elles sont cette année de 70 € pour la Fédération et la Ligue. Pour ce qui est de la cotisation comités elle est de 30 € pour le comité 69, 25 € pour le Codep 73 et gratuite pour les autres départements.



Tarification progressive de la licence

La ligue Auvergne-Rhône-Alpes propose une progressivité dans le paiement des différents timbres.


Année 1 : remboursement par la ligue de la part comité et ligue.


Exemple : sur une licence adulte du comité 01 pour laquelle le club devrait verser 54,32€ (33,52+2+10,80+8), il se verra rembourser 18,80€ par licence (10,80+8).


Année 2 : Remboursement de la part ligue uniquement


Suite de l'exemple : remboursement de 10,80€ par licence

Année 3 : Le club verse l'intégralité du timbre fédéral.

 **La fédération verse une prime de 183 €** pour aider le nouveau club dans sa démarche d'affiliation. Cette prime sera versée par la Ligue dans le mois suivant la première prise de 10 licences minimum.

 **La ligue offre un kit de matériel** composé de 20 raquettes, de 5 tubes de volants plastiques et d'un sac pour ranger le tout.

 **Un soutien administratif sera assuré sur les démarches de création** (déclaration et affiliation) par le secrétariat de la Ligue ou par le comité départemental.
Cf. page 3 du document

 **Bénéficiaire des conventions mises en place par les conseils départementaux**
Chéquier Top Dép'Art dans la Drôme, chéquier jeune Isère, ...

Tous ces avantages peuvent être complétés par des prestations du comité départemental de rattachement (séances d'encadrement, formations...)



LES DEMARCHES INDISPENSABLES POUR CREER UN CLUB DE BADMINTON

- 1) Définir avec la municipalité des créneaux horaires pour la pratique
- 2) Organiser une AG constitutive : écrire et voter les statuts du club ; élire les membres du bureau.
- 3) Répartir les fonctions de chaque membre du bureau
- 4) Faire la déclaration en préfecture (du département) + demande d'insertion au journal officiel (à demander en préfecture).

Pour ce faire il faut envoyer à la préfecture :

- la « déclaration de création d'une association » datée et signée par deux membres du bureau
- la liste des membres du bureau avec coordonnées, dates de naissance
- un exemplaire des statuts avec les signatures originales
- la demande d'insertion au journal officiel (à demander en préfecture car exemplaire unique non reproductible)

- 5) Dès réception de l'enregistrement de l'association en préfecture, faire la demande d'affiliation à la fédération. Pour ce faire, retourner à :

LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE BADMINTON
37 Route du Vercors
38500 St Cassien

La demande d'affiliation dûment complétée et accompagnée de :

- les statuts de l'association
- la liste des membres du bureau avec leur courriel et numéro de téléphone
- la copie de la déclaration en préfecture
- la copie de la publication au journal officiel